

RATIFICATION CONVENTIONS INTERVENUES avec la Cie d'Assurance "La Prudence Automobile"

Monsieur le Maire donne lecture des rapports.

1°) Saint-Denis, le 26 Octobre 1950

Mesdames,
Messieurs,

En conformité des dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de soumettre à votre ratification les conventions intervenues avec les Compagnies d'Assurance du Chef-Lieu savoir:

La Prudence Automobile	Pompe Delahaye (Police n° 5367) du 22 Octobre 1950 au 22 Octobre 1951	26.331.
- d° -	Jeep A.4083 (Police n° 5368) du 4 Novembre 1950 au 4 Novembre 1951	15.305.

Le Premier Adjoint M. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

2°) Saint-Denis, le 25 Novembre 1950

Mesdames,
Messieurs,

En conformité des dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de soumettre à votre ratification la convention intervenue avec la Cie "La Prudence Automobile" pour l'assurance de deux camions automobiles "Renault" du 31 Octobre 1950 au 31 Octobre 1951.

Police n° 5376 60.118 F

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - Renvoie aux voir les rapports ci-dessus.

Adopté à la majorité.

*In et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire
M. Denis le 3 janvier 1951
P. le secrétaire général
le Chef de D^m délégué
Signé: Gavouati*

*Approuvé
M. Denis le 3 janvier 1951
le 3^e réfé
Signé: Roland Béchoff*